

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070713-02_65_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 2c/65-07
Séance du 13 JUL. 2007

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

ACCUEIL ET ANIMATION EN MILIEU RURAL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2^{ème}/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue une aide de 37 299 € à 9 équipements de tourisme en milieu rural et 2 meublés de tourisme, hors agglomération, dans une commune classée urbaine (à titre dérogatoire et exceptionnel suite à la note présentée au bureau exécutif du 19 février 2007) selon la répartition annexée au rapport
- ❖ autorise le versement aux différents bénéficiaires
- ❖ précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 89699, chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions